

Effacement du barrage de l'ancien moulin Maurice sur le Ventron

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique
Début des travaux	Octobre 2003
Fin des travaux	Octobre 2003
Linéaire concerné par les travaux	200 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	Le Ventron
Distance à la source	10,2 km
Largeur moyenne	5 m
Pente moyenne	20 ‰
Débit moyen	1,5 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- S'affranchir des coûts de mise aux normes de l'ouvrage.
- Rétablir la continuité piscicole pour les salmonidés.



Le barrage de l'usine de tissage en 2003, avant son effacement.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Rhin - Meuse
Région(s)	Lorraine
Département(s)	Vosges
Commune(s)	Cornimont



Le milieu et les pressions

Le Ventron est un cours d'eau de montagne de 11 kilomètres de long, drainant un bassin versant de 33,4 km². Ses eaux abritent la truite fario.

Sur la commune de Cornimont, le cours d'eau est corseté et présente un seuil de 2 m de hauteur. Cet obstacle à l'écoulement fut construit en 1862 pour les besoins d'une usine de tissage puis a été délaissé dans les années cinquante. Au début des années quatre-vingt-dix, son manque d'entretien provoque des désagréments liés au maintien des berges bétonnées et aux enjeux environnants (route, habitations). Situé à l'aval du cours du Ventron juste avant la confluence avec la Moselotte, ce barrage bloque totalement la remontée des poissons sur le bassin versant du Ventron.

Contexte réglementaire *Non concerné*

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau **FRCR223**

Réf. site Natura 2000 *Non concerné*

■ Les opportunités d'intervention

L'ouvrage n'avait plus d'usage et présentait des signes de vétusté rendant nécessaire sa mise aux normes. Le coût du réaménagement de l'ouvrage, avec la mise en place d'une passe à poissons était extrêmement élevé ce qui a orienté la commune de Cornimont à choisir la solution de l'effacement. Cet effacement a été fortement soutenu par l'association de pêche locale qui proposait cette solution depuis quelques années.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux ont consisté en premier lieu à évacuer les sédiments stockés dans la retenue afin d'éviter qu'ils ne se déposent en aval de l'ouvrage et ne colmatent le substrat en place. Puis, l'ouvrage a été totalement démantelé. Afin de limiter les problèmes d'érosion, des enrochements en pied de berge ont été réalisés et les murs de soutènement ont été renforcés.

■ La démarche règlementaire

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Le dossier, datant de 2006, a été fait avec l'ancienne nomenclature. On trouvera ici la correspondance avec la nouvelle :

3.1.2.0 : Modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.

3.2.2.0 : Installations, ouvrages ou remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau.

3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges.

3.2.1.0 : Entretien de cours d'eau.

■ La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

■ Le suivi

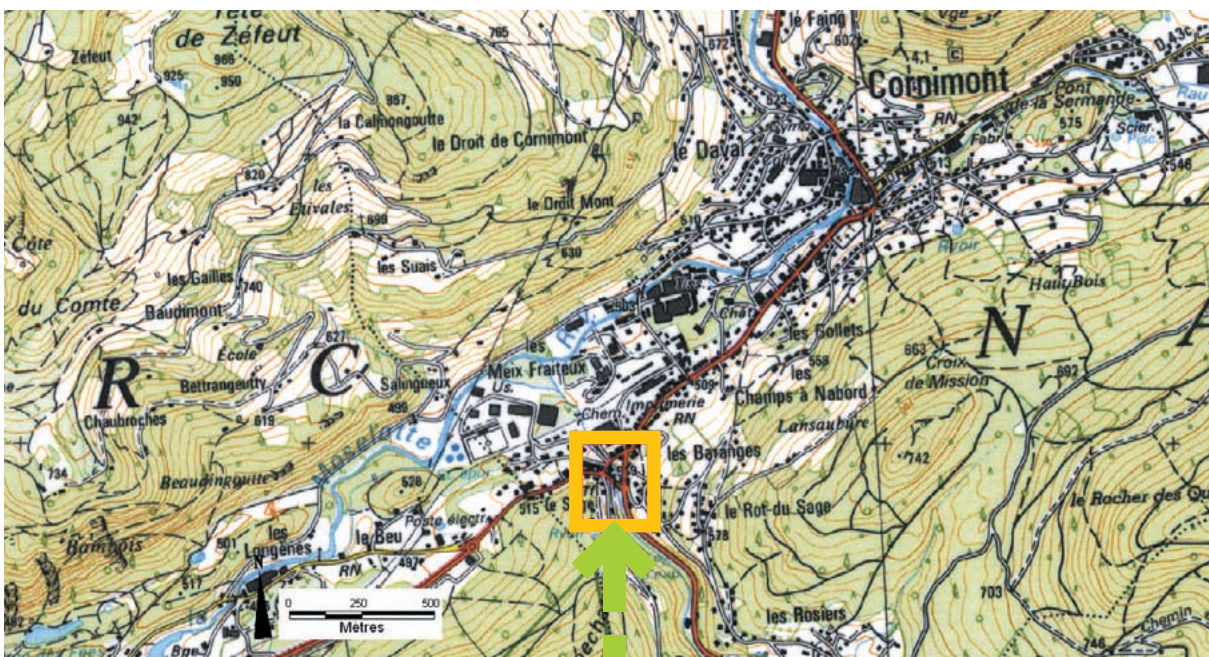
Un état initial a été réalisé par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) en 2002. Il concerne la partie hydraulique et a été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité. Aucun suivi n'a été réalisé suite aux travaux.

■ Le bilan et les perspectives

L'arasement de l'ouvrage a permis le rétablissement de la continuité écologique sur environ deux kilomètres. En effet, même si d'autres seuils en amont bloquent encore la continuité, la disparition de cet ouvrage permet aujourd'hui aux truites de recoloniser, depuis la Moselotte, les frayères mises à jour sur le Ventron et sur un affluent à fort potentiel, le ruisseau de Travexin.

Les mesures complémentaires mises en place pour accompagner l'effacement sont très lourdes et auraient sûrement pu être « adoucies ». La consolidation des berges en enrochement a été dictée par les contraintes urbaines : proximité d'une route et d'habitations. Des controverses subsistent sur les techniques employées pour « accompagner » l'effacement notamment sur le retrait de l'ensemble des sédiments contenus dans la retenue (perte de substrat) et sur l'utilisation de techniques 100 % minérales pour la protection des berges.

Les motivations de l'association de pêche locale étaient très fortes. Elles ont dépassé celles de l'intérêt privé et ont su convaincre la commune de l'intérêt général de l'effacement.



Effacement du barrage de l'usine
sur le Ventron : la phase travaux
en octobre 2003.



Marc Gehin - AAPPMA de Cornimont



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le Ventron sur la commune
de Cornimont après l'effacement
du barrage, en décembre 2003.



Pierre Mangeot - Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le Ventron
après l'effacement
du barrage.
Vues vers l'amont
en mai 2009



Pierre Mangeot - Agence de l'eau Rhin-Meuse

Coûts

En euros HT

Coût des études	<i>non connu</i>
Coût des acquisitions	<i>non concerné</i>
Coût des travaux et aménagements	50 000 € <i>(incluant aménagements hydrauliques et écologiques)</i>
Coût de la valorisation	<i>non concerné</i>
Coût total de l'action	50 000 €

Partenaire financier et financement :

Agence de l'eau : 30 %, subventions au titre de la réserve parlementaire 50 %.

Partenaires techniques du projet :

Association locale de pêche, fédération départementale pour la pêche, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, agence de l'eau.

Déchargée des obligations d'entretien de l'ouvrage, la commune estime que l'investissement réalisé pour supprimer l'ouvrage est nettement inférieur à celui nécessaire à sa mise aux normes.

Localement et notamment vis-à-vis des pêcheurs, le retour est très positif. Ces derniers voient dans cette opération des nouvelles possibilités de migration des salmonidés et le retour à un « vrai » cours d'eau de montagne en lieu et place d'une retenue stagnante sur environ 100 à 150 mètres.

D'un point de vue biologique, l'opération est satisfaisante mais de nombreux ouvrages, qui mériteraient d'être traités, subsistent sur le cours du Ventron. Une réflexion générale sur l'ensemble des seuils présents sur le bassin devrait être réalisée. Une étude globale sur l'ensemble des seuils du haut bassin de la Moselotte devrait s'engager en 2010 sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du secteur avec pour objectif le ciblage des ouvrages prioritaires à traiter (aménagement, effacement total ou partiel, etc. selon les cas).

La valorisation de l'opération

L'agence de l'eau réalise un retour d'expérience local sur cette opération.

Maître d'ouvrage	Commune de Cornimont
Contact	Marie-Claire Mougel Commune de Cornimont 3, rue des Grands Meix 88310 Cornimont stm.cornimont@wanadoo.fr